

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-145 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 7 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 30 septembre 2024 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2024-159*), Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*à partir de la délibération n°2024-143*), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2024-157*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Aurélie PETIT), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gaël ALLAIN (à Gilbert BOUCHON), Eric BEAUFORT (à Roselyne BURON), Bernard GUERS (à Pascal PAIN).

Etaient excusés et suppléés : Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Françoise GARIBIAN, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Sylviane BOUCHARD.

Objet : Attributions complémentaires de subventions 2024 aux associations dans le domaine du sport

VU l'avis favorable de la commission sport, jeunesse et solidarité du 19 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 septembre 2024 ;

M. Jean-Pierre GAGNE, vice-président, rappelle que par délibérations du 28 mars 2024, le Conseil communautaire a octroyé des aides dans le domaine du sport conformément à ses statuts et suite à l'appel à projet clos le 3 janvier 2024.

En cours d'année et selon la date d'obtention de leur label, les clubs sportifs labellisés école de sport, peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire de 800 € sur simple présentation de leur labellisation. Les neuf clubs listés ci-après viennent de présenter leurs attestations. Aussi, il est proposé de leur accorder le montant de subvention réservé aux écoles de sport.

Par ailleurs, la CCPA a reçu deux demandes de sponsoring. L'une de la part de l'association Les Caméléons roses, basée à Vaux-en-Bugey, pour une participation au Trophée Roses des Sables 2024. L'équipe est composée de deux femmes (épreuve éco-responsable 100 % féminine) qui adhèrent à l'association et qui résident à Vaux-en-Bugey. M. Jean-Pierre GAGNE propose d'honorer cette demande à hauteur de 500 euros.

La seconde de la part de l'association Les Ain'trépides, basée à Pérouges, pour une participation au Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc 2025. L'équipe est composée de deux femmes (épreuve 100 % féminine) qui adhèrent à l'association et qui résident à Meximieux et à Pérouges. M. Jean-Pierre GAGNE propose d'honorer cette demande à hauteur de 500 euros.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser les subventions suivantes :

| | | |
|------------------------------------|---|-------|
| ➤ Ambérieu Athlétic Club | : | 800 € |
| ➤ Hand Ball Meximieux | : | 800 € |
| ➤ Tennis de Table Meximieux | : | 800 € |
| ➤ Cercle d'échecs de Meximieux | : | 800 € |
| ➤ La boule du Longevent | : | 800 € |
| ➤ ASEGF Tir à l'Arc Sainte-Julie | : | 800 € |
| ➤ Canoé Kayak Club Vallée de l'Ain | : | 800 € |
| ➤ La boule du vieux château | : | 800 € |
| ➤ Etoile du Bugey | : | 800 € |
| ➤ Les Ain'trépides | : | 500 € |
| ➤ Les Caméléons roses | : | 500 € |

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 octobre 2024
Publiée le **15 OCT. 2024***

Le Président, Jean-Louis GUYADER

